



31 JAN. 2014

00193

A
Monsieur le Ministre

**Objet : Visite d'une délégation du Royaume-Uni au Sahara Marocain/ Dbriefing
Lâayoune, du 20 au 22 janvier 2014**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai reçu, à ma demande, M. Hugh Cleary, Conseiller Politique à l'Ambassade du Royaume-Uni au Maroc, qui s'est rendu à Lâayoune du 20 au 22 janvier 2014, en compagnie de M. Greg Shapland, Chercheur-Conseiller au Ministère des Affaires Etrangères britannique à Londres. Ci-après, les principaux points dont il m'a fait part :

1. Le diplomate britannique remercie les autorités marocaines pour l'aide et l'assistance fournie durant sa récente visite à Lâayoune ;
2. Il a pu rencontrer, **sans aucune difficulté**, le Wali de Lâayoune, les élus locaux, des responsables de l'Agence du Sud, des représentants de la société civile, le président de la commission régionale des droits de l'Homme de Lâayoune-Smara et le représentant de la MINURSO ;
3. La visite était **globalement positive** et il s'est rendu compte des **nombreux progrès économiques réalisés, ainsi que la stabilité et la sécurité de la région** ;
4. Le CNDH jouit d'une crédibilité croissante auprès de la population locale. **A cet égard, il a qualifié le CNDH de « boîte postale » au profit de la population concernée, grâce à son travail appréciable sur le terrain et à sa collaboration étroite avec les autorités locales, afin de répondre aux plaintes et aux réclamations des habitants** ;
5. M. Mohamed Salem Cherkaoui, Président de la commission régionale des droits de l'Homme de Lâayoune-Smara est **particulièrement bien informé** sur l'ensemble des événements de la région ;
6. Le diplomate britannique a mis en valeur les **cours de formation assurés par le CNDH au profit de la police** ;
7. **Le représentant du CNDH s'est plaint, cependant, du manque de réactivité aux plaintes et réclamations communiquées aux autorités marocaines** ;
8. Il a insisté sur l'importance que les autorités nationales renforcent **leur assistance et leur aide au CNDH afin de valoriser ses actions sur le terrain.**

J'ai pris note de ces éléments en soulignant, en substance ce qui suit :

1. L'Algérie et le Polisario continuent de recourir, dans le cadre de leur stratégie, à l'instrumentalisation éhontée des prétendues violations des droits de l'Homme au Sahara, afin de nuire à l'image du Maroc, et porter atteinte à ses acquis, et son engagement irréversible dans la promotion et la protection des droits de l'Homme sur l'ensemble du territoire du Royaume.
2. Les Commissions régionales du CNDH au Sahara font du *reporting* sur certains dépassements et informent systématiquement les autorités locales pour vérifier la véracité des prétendues violations et prendre les mesures qui s'imposent.

3. Le Maroc a honoré ses engagements en matière de droits de l'Homme, en vertu de la résolution 2099 du Conseil de Sécurité, qui s'est félicité de l'interaction positive du Maroc avec les procédures spéciales du CDH, alors que l'Algérie, qui est concernée directement par l'amélioration de la situation des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf en vertu de ses obligations découlant du droit international, n'a, à ce jour, invité aucune procédure spéciale pour se rendre en Algérie et aux camps de Tindouf.

4. Le Maroc œuvre, depuis la soumission de la proposition d'autonomie pour la région du Sahara, pour la recherche d'une solution politique au différend régional sur le Sahara marocain.

5. Le Maroc espère que le rapport positif sur la visite de l'Ambassade du Royaume-Uni aura, à l'instar de l'année dernière, un impact positif sur Londres pour que le Royaume-Uni adopte la même attitude constructive, lors de l'examen de la question du Sahara, par le Conseil de Sécurité en avril 2014, ce à quoi il m'a laissé entendre qu'il en informerait Londres avec une note positive, a-t-il précisé.

Au terme de cette réunion et en prévision de la gestion de l'échéance d'avril 2014, dans le cadre des consultations des P5, le diplomate britannique a suggéré que le Maroc a tout à gagner en entreprenant les actions ci-après :

- La publication d'un rapport de la Commission régionale du CNDH sur le travail accompli sur le terrain sur son interaction avec les autorités marocaines, étayées par des statistiques sur les réponses fournies aux allégations de violations des droits de l'Homme, des sanctions prises...etc. L'objectif serait de fournir des réponses claires aux allégations portées contre les représentants de l'Etat et contrecarrer les tentatives d'instrumentalisation de la question des droits de l'Homme ;

- L'annonce d'un plan d'action du CNDH au titre de l'année 2014, pour la région du Sahara.

- La valorisation par les autorités marocaines des actions entreprises par les Commissions du CNDH au Sahara, pour décrédibiliser le discours de l'Algérie et du Polisario sur le rôle du CNDH en tant que mécanisme de protection des droits de l'Homme, à même d'assurer le *monitoring* des droits de l'Homme et l'exigence d'un mécanisme international pour accomplir cette tâche.

Cette Direction adhère à ces trois propositions qui auront l'avantage de renforcer la crédibilité des antennes régionales du CNDH dans la région du Sahara en tant que mécanisme de protection et auront un impact sur les prochaines discussions des membres du Conseil de sécurité de la dimension humaine de la question du Sahara lors de son examen en avril prochain.

Ces propositions constitueront un argument tangible pour écarter toute proposition éventuelle sur la nécessité de l'élargissement du mandat de la MINURSO à la surveillance des droits de l'Homme.

Très haute considération

Azzeddine FARHANE
Directeur des Nations Unies